

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190409-2019_04_09_04B-DE



Landéda, le 1^{er} avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Fixation des Taux d'imposition 2019

RAPPORT N° 04/2019-03

Par délibération en date du 26 mars 2018, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non-bâti.

Les taux pour 2018 étaient de :

TH : 15,48%

TFB : 19,52%

TFNB : 37,67%

Le produit de la taxe a rapporté 1 481 239 €.

Depuis quelques années, la loi de Finances a pérennisé l'augmentation des bases par rapport à l'indice de la consommation. Ainsi, en 2019, les bases d'imposition vont augmenter de 2,2%.

TAXE	BASES EFFECTIVES 2018	BASES PREVISIONNELLES 2019	TAUX	VALEUR MINIMALE ATTENDUE EN 2019	différence n-1
TH	5 036 381	5 490 000	15,48%	849 852 €	70 220 €
TFB	3 419 358	3 553 000	19,52%	693 546 €	26 087 €
TFNB	81 380	86 200	37,67%	32 472 €	1 816 €
TOTAL				1 575 870 €	98 123 €

Sur proposition de la Commission des Finances et dans la continuité de la politique adoptée depuis le début du mandat, je vous propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Délibération du conseil
municipal
N°04/2019-03
Réunion du 9 avril 2019**

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Christophe CARIOU, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h15), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Daniel GODEC (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POULLAIN)
M. Laurent LE GOFF (Procuration à Mme CHEVALIER Christine)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. David KERLAN)
Mme Cathy LARIDAN

M. David KERLAN a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire en date du 1^{er} avril 2019,

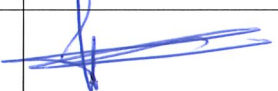
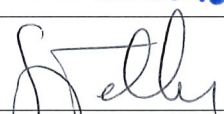
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix,

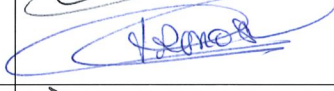
Mme Anne POULNOT-MADEC, Rapporteure, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2018 :

TAXE	TAUX
TH	15,48%
TFB	19,52%
TFNB	37,67%

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Absent
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	Procurator
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	Procurator
GODEC Daniel	Procurator
LE CAM Pierre-Louis	Procurator

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	